

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2026

DIRECTION : SERVICE JURIDIQUE

26

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'ASSOCIATION CLUB SAINT-EXUPERY

DELIBERATION
APPROUVEE PAR

33 Voix pour

10 Voix contre :
Karl OLIVE
Vanessa HUBERT
Eric ROGER
Sabrina De BACKER
Antoine SALAMONE
Karine EMONET-VILLAIN
Stanislas SAMUEL
Béatrice LE BLAY
Aline SMAANI
Rudy PRISO

L'An deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le trente et un mars deux mille vingt-six,
S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Patrick MEUNIER, MME Samira TAFAT, M. David LUCEAU, MME Aurélie RENARD, M. Christophe SIMEONI, MME Virginie MESSMER, MME Hatice BARRE, M. Karim BOUKHIAR, MME Larissa GUILLEMET, M. Calvin BAGLAND, MME Nadyne BELVAUDE, M. Alain DAILLY, MME Claude GRAPPE, M. Guy MICHEL, M. Philippe DOMPEYRE, M. Jean-Jacques NICOT, MME Céline ALLOUCHE, MME Sandrine RUHAUD, MME Valérie NADREAU, MME Corinne MORVAN, MME Aude LE GOUGUEC, M. Fabrice MOULINET, M. Jean-Pierre JUNG, M. Nelson DE JESUS PEDRO, M. Jonathan TAYAR (à partir de la délibération 2), MME Elsa SOUSSI, M. Victor HAZARD, MME Berfine GULER, M. Karl OLIVE, MME Vanessa HUBERT, MME Sabrina DE BACKER, M. Antoine SALAMONE, M. Stanislas SAMUEL, MME Béatrice LE BLAY, MME Aline SMAANI, M. Rudy PRISO.

Absents excusés :

M. Marc LARTIGAU
MME Désirée KOFFI
M. Bertrand LACOSTE
M. Eric ROGER
MME Karine EMONET-VILLAIN
M. Jonathan TAYAR (jusqu'à la délibération 2)

Pouvoirs :

Marc LARTIGAU à M. David LUCEAU
MME Désirée KOFFI à MME Karine CONTE
M. Bertrand LACOSTE à Patrick MEUNIER
M. Eric ROGER à MME Vanessa HUBERT
MME Karine EMONET-VILLAIN à Rudy PRISO
M. Jonathan TAYARD à Christophe SIMEONI (jusqu'à la délibération 2)

Secrétaire : MME Corinne MORVAN

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

- :- :- :- :-

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la Commune est membre de l'Association Club Saint Exupéry.

Cette association qui s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans a pour objet d'assurer le développement social du quartier Saint Exupéry, de mener des projets et activités ayant un caractère social, éducatif, culturel et de formation.

Les statuts prévoient que sont membres de droit 5 représentants de la commune de Poissy dont 3 élus membres du Conseil Municipal et 2 personnes extérieures désignées par ce Conseil.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation en Conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Suite aux élections municipales, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein de cette association.

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de procéder à la désignation de 3 représentants du Conseil municipal et 2 personnes extérieures à cette assemblée auprès de l'Association Club Saint Exupéry et de se prononcer sur le vote à bulletin secret ou public.

- :- :- :- :-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu les statuts de l'Association Club Saint Exupéry, en date du 1^{er} juillet 2010,

Considérant que la commune de Poissy est membre de l'Association Club Saint Exupéry,

Considérant que suite aux élections municipales du 22 mars 2026, il est nécessaire de procéder à la désignation de 5 représentants de la Commune auprès de cette association, dont 3 représentants du Conseil municipal et 2 représentants de la Commune désignés par l'Assemblée délibérante.

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De procéder à l'élection desdits délégués à main levée.

Article 2 :

Sont candidats pour les 3 sièges de représentants du Conseil municipal au sein de l'Association Club Saint-Exupéry :

- Désirée KOFFI
- Berfine GULER
- Valérie NADREAU

Sont désignés comme représentants du Conseil municipal au sein de l'Association Club Saint Exupéry :

- Désirée KOFFI
- Berfine GULER
- Valérie NADREAU

Article 3 :

Sont candidats pour les 2 sièges de représentants de la commune, désignés par le Conseil municipal, au sein de l'Association Club Saint Exupéry :

- Makan FAINKE,
- Lucienne LAPINARD

Sont désignés comme représentants de la Commune au sein de l'Association Club Saint Exupéry :

- Makan FAINKE,
- Lucienne LAPINARD

Article 4 :

La présente délibération sera transmise à l'Association Club Saint-Exupéry.

Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

Article 6 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 13/04/2026